

Leçons apprises du processus d'accompagnement et d'élaboration participative de projet de recherche-action, par les paysans, au Sénégal, à partir du Projet Including Smallholders in Agricultural Research for Development (INSARD)

1. Contexte

L'INSARD (Including Smallholders in Agricultural Research for Development) est un projet qui a été financé par l'Union Européenne (UE) qui œuvre pour une implication plus active des organisations de la société civile (OSC) – tant les organisations non gouvernementales que les organisations paysannes – dans les efforts visant à influencer les systèmes de recherche agricole en Afrique. Partant du postulat que la recherche agricole doit être le fruit d'un processus co-construit pour une meilleure appropriation par les principaux bénéficiaires que sont les paysans, afin d'impulser une dynamique de développement rural, INSARD mise sur la promotion des processus d'innovation et d'expérimentation paysannes. Dans cette logique, il ne s'agit pas seulement de faire participer les paysans dans des expérimentations ; mais de leur donner une place à part entière, à tous les niveaux des processus de recherche agricole, notamment (i) dans l'identification des priorités des programmes de recherche et (ii) dans la mise en œuvre des activités de recherche ainsi que l'analyse et le partage des résultats.

D'une durée de 3 ans (2010 – 2013), le projet consistait à mettre en réseau des opérateurs et des instituts de recherche, des organisations paysannes et des OSC par un consortium d'ONG européennes et de plates-formes africaines au sein de trois pays pilotes : le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. Le projet a été mis en œuvre par six partenaires, dont trois européens et trois africains: ESAFF (Tanzanie), ETC Foundation (Pays-Bas), GREY (France), PELUM Association (Zambie), Practical Action (Royaume-Uni) et REPAOC (Sénégal).

Bien que certaines OSC soient déjà engagées dans la recherche agricole pour le développement (RAD) dans différentes régions d'Afrique, peu d'entre elles sont informées des activités entreprises par d'autres organisations, si bien que leurs efforts pour influencer les programmes de recherche ne sont pas coordonnés. Ainsi, les principales lignes directrices du projet visaient à (i) concevoir une structure permettant d'assurer la coordination et la communication entre les OSC européennes et africaines dans le but d'influer sur les politiques et les pratiques de recherche-action pour le développement (RAD); (ii) appuyer les processus de conception concertée de programmes de recherche qui soient fondés sur l'interaction entre chercheurs et OSC, tout en étant axés sur les demandes des agriculteurs; enfin (iii) impulser une dynamique constructive de dialogue politique entre les principaux organismes de recherche africains et européens et les bailleurs de fonds.

L'objectif principal du projet INSARD est d'aider à la définition de thématiques prioritaires correspondant aux besoins et intérêts des petits exploitants agricoles et, ainsi favoriser l'élaboration concertée par les parties prenantes de projets de recherche-action liées au développement de l'agriculture familiale.

Cette présentation sera axée sur : (i) l'approche qui a été adoptée dans le cadre du projet, (ii) les principes et le processus de médiation ; (iii) les résultats du processus mené dans le cadre de INSARD ; et, (iv) les principaux enseignements du processus de médiation entre paysans, chercheurs et acteurs de la société civile, dans le cadre de l'élaboration des pré-projets de recherche et de la suite.

2. Approche méthodologique

L'approche qui a été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre de INSARD consistait à développer des programmes de recherche pour satisfaire les besoins et les intérêts des agriculteurs à court, moyen et long terme. Dans ce sens, les activités conduites au niveau des pays pilotes visaient à :

- identifier des thèmes d'intérêts plus vastes au niveau national, et à identifier les forums existants qui participent à la thématique impliquant diverses parties et divers chercheurs ;
- ensuite, réaliser une étude de portée, dressant un tableau détaillé des sous-thèmes d'intérêts possibles, des institutions impliquées existantes et des recherches en cours ou terminées.

Ainsi, au Sénégal, une étude prospective, faisant l'état des lieux de la RAD au Sénégal, des acteurs qui sont impliqués et du niveau d'implication des paysans a été réalisée en fin 2012, dans la cadre d'un partenariat avec IPAR (Initiative Prospective Agricole Rurale) et REPAOC. Cette étude a aussi été l'occasion de ressortir les thématiques d'intérêts qui, suivant les enjeux et défis actuels du développement rural, intéressent et forment les préoccupations des exploitations agricoles familiales. La thématique qui a été retenue porte sur « **La propriété foncière et ses conséquences sur les modèles de développement agricole** ». Cette thématique a été validée lors de la restitution des principaux résultats, au cours d'un atelier national (en janvier 2013) qui a regroupé 47 personnes issues de toutes les catégories d'acteurs (paysans, OP, Etat, élus locaux, PTF, OSC, etc.). Cet atelier a été aussi l'occasion d'insister, pour ces acteurs, sur les principaux axes directeurs de recherche qui ont été identifiés, correspondants aux besoins des agriculteurs en matière de RAD. Partant, trois lignes directrices ont été établies sur la base de deux critères de départ, à savoir : (i) être centrée sur un thème spécifique de recherche/sur une question qui n'est pas abordée par une recherche existante et qui satisfait les besoins prioritaires et les intérêts des agriculteurs ; et, être établie et basée sur la coopération d'au moins un organisme/centre de recherche et une organisation paysanne (OP), et éventuellement une organisation non gouvernementale (ONG). Les trois lignes directrices identifiées portaient sur : (i) le renforcement gouvernance foncière ; (ii) les impacts des investissements privés sur l'agriculture familiale ; et, (iii) la sécurisation des espaces et ressources pastorales.

La seconde étape consistait à définir des orientations de RAD basées sur la demande grâce au développement et à l'expérimentation de différentes approches de médiation/courtage entre les chercheurs et les OP et éventuellement les ONG, ceci afin que les petits producteurs soient impliqués dans la définition des questions de recherche. Ainsi, sur la base de cette étude de cadrage, cette phase du projet a été marquée par la mise en œuvre d'un processus de consultations, d'échanges et de partage avec un ensemble d'acteurs, de structures et d'institutions pré-identifiés. Sur ce, il a été identifié un ensemble d'organisations de producteurs, d'institutions de recherche et d'ONG souhaitant développer des propositions de RAD pour les mettre en commun.

Le processus de médiation vise à faire de l'intercession, par des rencontres, des ateliers, des visites de terrain, auprès d'ONG et d'organisations paysannes impliquées dans les questions foncières en lien avec la recherche. Concrètement, il vise à mener des actions d'intermédiation entre organisations paysannes (OP) et ONG d'une part, et les OP et organisations de recherche d'autre part, afin de les aider à produire des pré-projets de recherche en partenariat. Ainsi, suivant leurs domaines d'intervention, les différentes parties prenantes se sont positionnées pour participer au processus d'élaboration et de portage des pré-projets.

Relativement à l'organisation du processus de courtage, le REPAOC a recruté un médiateur (chef de projet) chargé de faciliter le processus de mise en commun des différentes parties prenantes, de planification et d'élaboration des projets de recherche. En outre, le rôle du REPAOC, était d'instaurer une confiance mutuelle entre les différents groupes impliqués dans le processus de courtage, à partir des échanges verbaux assistés du facilitateur. Les parties prenantes ont pratiqué ensemble des activités; telles

que visiter les champs des fermiers ou ceux des chercheurs et/ou les laboratoires et expliquer ce qui s'y passe en fonction de la situation, car le « cadre professionnel », les intérêts, les opportunités et les difficultés des uns et des autres peuvent permettre d'établir une confiance mutuelle et la franchise entre les participants.

3. Principes de facilitation et processus de médiation pour identifier les lignes directrices

L'objectif du processus de courtage est de transformer « les problèmes/inquiétudes des agriculteurs » en « propositions de recherche réalisables » avec l'appui de groupes de chercheurs ou d'institutions données. La démarche proposée part des besoins des agriculteurs pour définir, par des analyses systémique et participative des réalités sociales, environnementales et techniques agricoles, des questions de recherche. Le processus de courtage loin d'être immédiat et partant de principales lignes directrices identifiées, a comporté les étapes suivantes:

- (i) l'identification des différentes inquiétudes des agriculteurs dans le cadre de la problématique identifiée ;
- (ii) la transformation des inquiétudes/problèmes en « questions concrètes » ;
- (iii) l'identification de faits concrets qui sont « à la portée des groupes d'agriculteurs et de chercheurs impliqués dans le processus », ou le fait de leur donner la priorité ;
- (iv) la formulation des objectifs de développement du point de vue des agriculteurs ;
- (v) le diagnostic des causes et des conséquences de la situation qui permettront d'établir une description détaillée des « arbres à problèmes et à solutions » ;
- (vi) l'énumération des activités de recherche déjà en cours qui pourraient contribuer à la réponse d'une ou de plusieurs questions ou à l'identification de difficultés et la communication des méthodes, de la portée et des premiers résultats de ces recherches ;
- (vii) l'identification des nouvelles propositions de recherche qui pourraient être effectuées par certains chercheurs du groupe et qui pourraient répondre à certaines questions identifiées ;
- (viii) la détermination et l'association des « priorités de développement » et des « priorités de recherche » ;
- (ix) la formalisation des projets de recherche et de développement grâce à la reformulation des objectifs, des résultats escomptés (des perspectives de développement et de recherche) et des questions spécifiques de recherche à étudier ;
- et, (x) le partage des responsabilités et des activités, des discussions à propos des méthodes à appliquer pour chaque activité.

Ces principes ont constitué en même temps les contours des différentes étapes du processus de médiation qui a été conduit sous la forme de visite de terrain, de visite d'échange et d'ateliers avec l'ensemble des acteurs impliqués, facilité par le chef de projet. Ce processus a permis notamment aux différentes organisations de se positionner sur les trois lignes directrices qui ont été déjà identifiées, en fonction de leur centre d'intérêt. Pour officialiser leurs participations au processus, les parties prenantes ont été invités à écrire des Lettres d'engagement adressées au REPAOC et à désigner deux personnes, au plus, qui vont au nom de leurs structures/organisations suivre le processus.

En dehors des visites de terrain (3) et des échanges avec les responsables des structures et organisations parties prenantes, 5 ateliers ont été organisés pour dérouler le processus :

Activités	Objectifs	Acteurs
Atelier de lancement	Validation des lignes directrices de recherche, Présentation du processus de courtage et d'élaboration des pré-projets, Positionnement des acteurs sur les lignes directrices ;	REPAOC, OP, Structure recherche,

	Formation des groupes de recherche ; Elaboration des calendriers ; Etablissement des lettres d'engagement et choix des référent.	ONG, PTF,
Ateliers d'élaboration des projets	Mise en commun des différentes parties prenantes, Présentation de l'objectif de la RAD ; Identification et définition des questions de recherche.	1 Ateliers par groupe de travail (pour 3 groupes)
Ateliers d'élaboration des projets	Affinement des questions de recherche, Identification des propositions de recherche action, Formulation des objectifs proposés dans le cadre de cette RAD, Formalisation des projets de recherche : reformulation des objectifs, définition des objectifs spécifique, des résultats escomptés, etc.	1 Ateliers par groupe de travail (pour 3 groupes)
Ateliers d'élaboration des projets	Définition de la gouvernance des projets, Budgétisation des activités proposées, Rédaction cadre logique, Planification du cycle de projet, Mise en cohérence d'ensemble, Identification des PTF potentiellement intéressés, etc.	1 Ateliers par groupe de travail (pour 3 groupes)
Atelier final	Présentation des pré-projets par les porteurs (OP) ; Recadrage et orientation, Finalisation de pré-projets de recherche, Etablissement d'un plan d'action	REPAOC, 3 groupes de recherche, PTF, etc.

4. Résultats du processus de médiation

L'approche développée dans le cadre du projet INSARD a permis d'élaborer des projets de recherches-action centrés sur des questions qui ne sont pas forcément abordées par des recherches existantes et qui répondent impérativement aux besoins prioritaires des agriculteurs sénégalais. Ainsi, trois pré-projets de recherche-action remplissant des objectifs : (i) de développement pour répondre aux besoins des agriculteurs, (ii) scientifiques qui s'appuient sur une démarche de recherche co-construite, et (iii) de production d'argumentaires solides, scientifiques et préalables pour défendre les intérêts des couches vulnérables pour les ONG ont été co-élaborés. Ces pré-projets portent sur :

- 1) la contribution à la sécurisation de la mobilité pastorale par la production participative de connaissances qui sécurisent l'accès durable aux espaces et ressources pastoraux ;
- 2) la sécurisation des exploitations familiales dans le contexte de l'accroissement des investissements privés (agricole, minier, touristique et immobilier) au Sénégal ;
- 3) et la gouvernance foncière au Sénégal : promouvoir par une approche participative et une démarche inclusive le renforcement de la sécurisation foncière.

5. Principales leçons dans la mise en œuvre du projet INSARD

5.1. Quelques aspects positifs de INSARD

Les pré-projets de recherche sont élaborés sur la base d'une approche multi-acteurs, avec la constitution de Groupes de Recherche-Action travaillant en partenariat, sur la base d'une démarche inclusive et d'apprentissage mutuel (entre agriculteurs, chercheurs et organisations de la société civile) pour chercher des solutions endogènes (construites) adaptées au milieu local et adaptables à l'échelle nationale.

En effet, tout en offrant un cadre d'inclusion des paysans dans le processus (depuis l'élaboration du projet et la conception de la démarche), l'approche adoptée a permis de dépasser les barrières et préjugés qui peuvent parfois subsister entre OSC, paysans et chercheurs. Une majorité des différentes parties prenantes n'avait jusque-là jamais eu à expérimenter cette approche novatrice qui place le paysan au centre de toutes les activités et actions de recherche avec des résultats concrets. Partant de là, les différents acteurs impliqués ont émis l'idée de qualifier la démarche adoptée de « recherche collaborative ». Dans ce processus, il s'agit de dépasser les « *processus d'accompagnement clés en main pour inscrire le projet dans un processus clé en tête* », c'est-à-dire d'apprentissage progressif pour favoriser l'appropriation des résultats attendus par les paysans et développer des capacités d'initiative locale.

Enfin, les alliances regroupant agriculteurs, chercheurs et OSC pour mettre en œuvre des projets de recherche-actions, au-delà de la dynamique de renforcement mutuel, facilitent l'inscription des actions dans une logique de participation et d'autonomisation des paysans et des organisations paysannes. Les connaissances coproduites entre OP et partenaires sont directement utilisables pour les paysans et la démarche favorisera une rapide appropriation des résultats par les populations cibles.

5.2. Quelques points faibles et limites du projet INSARD

La principale contrainte identifiée dans le cadre du projet, notamment dans la deuxième phase est liée au temps disponible pour conduire la médiation à l'élaboration des pré-projets. L'arrivée tardive des fonds pour commencer la médiation, mi-2013 a conduit à concentrer les activités d'élaboration sur le dernier semestre. Les acteurs identifiés ont été fortement mobilisés sur la période. Cette concentration des activités a certes permis une bonne implication des acteurs, mais constitue avant tout une limite importante pour assurer une bonne appropriation des pré-projets par les acteurs à la base.

Ainsi, les porteurs de projets lors du séminaire final ont demandé un appui continu de la part du REPAOC pour assurer le portage des pré-projets témoignant d'une très faible appropriation des pré-projets par les porteurs de projets eux-mêmes. Le renforcement de la médiation avec le recrutement d'une personne à plein temps au REPAOC a permis de faire avancer rapidement l'élaboration des projets au travers d'ateliers, de visite terrain et de rédaction partagée ; cet appui supplémentaire n'a cependant pas renforcé l'appropriation des projets par les porteurs de projets qui sont toujours dans une position de bénéficiaires et pas dans une position d'acteurs.

La co-élaboration des projets de recherche entre les paysans et les chercheurs est confrontée à la problématique de la représentativité des leaders paysans (d'organisations faïtières en particuliers). En effet, les leaders paysans, en particuliers les leaders de fédérations ou d'organisations faïtières ont des préoccupations souvent différentes de celles des paysans à la base. Dans le processus INSARD qui vise particulièrement à l'inclusion des petits producteurs dans la recherche agricole, cette préoccupation doit être centrale. Les séminaires où seules quelques places sont disponibles pour chaque organisation ne sont pas le meilleur outil pour assurer cette inclusion. A contrario, les missions terrains et les focus group avec les acteurs à la base (agriculteurs / agricultrices) sont des outils qui ont prouvé leur efficacité et qui devraient être plus utilisés lors de médiations ultérieures.

Enfin, une spécificité du projet INSARD était son extension géographique de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique de l'Est. Des échanges d'expérience ont certes eu lieu lors des « Management Meeting », mais ils sont restés limités. Le processus de médiation n'a pas permis de profiter de la richesse potentielle d'échanges entre les agriculteurs et les chercheurs de part et d'autres de l'Afrique. Des missions croisées, sur le terrain, pourrait être les bienvenues pour enrichir les échanges au sein de chaque région (sur les problématiques spécifiques aux régions, sur la structuration des organisations de producteurs, sur l'implication dans la recherche-action, etc.).

Auteur : M. Djibril Diop, Chargé d'études du REPAOC : Contact : djiby@repaoc.org